

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DE LA DOUANE (Covid-19)

Mardi 23 juin à 20H00

---

**Présidence** : Monique Tombez, Présidente

Après plus de six mois d'interruption suite à la pandémie, la Présidente ouvre la 18<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 4<sup>ème</sup> de son mandat. Cette séance a lieu à la salle de la Douane en raison du Covid-19 afin de respecter les exigences sanitaires fédérales. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

La présidente donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

Carole Pico, Syndique ainsi que les Municipaux Jean-Philippe Steck, Felix Stürner, Lucas Contomanolis et Olivier Duvoisin, répondent présents à l'appel.

**44 conseillers** répondent également présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Nazmi Ahmeti
- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Mattia Campagna
- Sylvie Freymond
- Christophe Gertsch
- Fernando Pereira
- Miguel Pittet
- Rafael Tatone

Une pensée toute particulière est adressée au vice-président du Conseil communal Monsieur Christophe Gertsch qui a eu un accident ce jour et la Présidente lui souhaite un prompt rétablissement.

La Présidente demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence afin d'honorer les personnes disparues, proches du Conseil communal et des familles des conseillers communaux :

- Monsieur Jean-Paul Jordan, ancien Président du Conseil communal
- Monsieur Alain Pittet, ancien conseiller communal et beau-papa de Monsieur Miguel Pittet, membre du Conseil communal
- Monsieur Marc Zimmermann, ancien conseiller communal et frère de Monsieur André Zimmermann, membre du Conseil communal
- Madame Marianne Blaser, maman du conseiller communal Monsieur Willy Blaser

## Conseil communal de Moudon

---

- Madame Heidi Pasche, maman de la conseillère communale Madame Anita Ehrler
- Madame Marguerite Volery, maman du conseiller communal Monsieur Pierre-Alain Volery

ainsi que pour les personnes enlevées par le Covid.

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 10 décembre 2019.

Monsieur Piguet intervient auprès de la Présidente pour lui signaler qu'elle n'a pas présenté l'ordre du jour.

La Présidente lui répond que c'est à suivre après l'approbation du PV du 10 décembre 2019 comme cela se fait à chaque Conseil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.**

La présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

### **1. Assermentations**

M. Colin FAQI (PLR) en remplacement de Mme Keetha PONNAN.

M. Pierre-Alain RICHARD (PLR) en remplacement de M. Ronny GHELMINI.

### **2. Communications**

1. du Bureau,

2. de la Municipalité.

### **3. Elections**

a) du ou de la Président-e du Conseil,

b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil,

c) du ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-Président-e du Conseil,

d) de deux scrutateurs-trices,

e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s.

### **4. Rapports des commissions**

a) Préavis No 52/20, Demande d'un crédit d'étude (phase I) de CHF 88'000.— pour la réfection de la route d'Yverdon,

b) Préavis No 53/20, Demande d'un crédit de CHF 800'000.— pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi,

c) Préavis No 54/20, Demande d'un crédit de CHF 48'000.— pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos de Mézières,

d) Préavis No 56/20, Vente du domaine agricole de Chalabruz pour un montant de CHF 1'720'000.— (parcelles RF 903 et 904),

e) Préavis 58/20, Constitution d'une nouvelle association de Communes « Epuraton Moyenne Broye » (EMB),

f) Préavis 59/20, Demande d'un crédit de CHF 360'000.— pour le financement de mesures de soutien « Covid-19 ».

### **5. Rapport de la commission du Banquet de Cornier**

## **6. Rapport sur les archives par la Présidente du Conseil communal**

### **7. Propositions individuelles.**

- a) Motion « Covid 19 - mesures exceptionnelles » (PS – Les Vert-e-s)
- b) Postulat « pour une relance durable » (PS – Les Vert-e-s)

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur Michel Piguet, au nom du parti Socialiste et les Verts, demande de retirer le point 7 a) de l'ordre du jour concernant la motion « Covid 19 - mesures exceptionnelles ». En effet, la Municipalité présente un préavis à ce sujet.

La Présidente passe au vote de l'ordre du jour modifié.

**L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

### **1. Assermentations**

La Présidente invite Messieurs Colin FAQI (PLR) et Pierre-Alain RICHARD (PLR), en remplacement de Madame Keetha Ponnann et de Monsieur Ronny Ghelmini, à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Elle invite l'assemblée à se lever.

La Présidente donne lecture du serment et félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement envers la commune de Moudon. Elle leur remet le Règlement communal et les deux nouveaux membres sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 46 conseillers sont donc présents.

### **2. Communications**

#### **1. du Bureau**

Le bureau a reçu les démissions de Madame Sylvie Freymond et de Monsieur Nazmi Ahmeti. La Présidente donne lecture des deux courriers.

Le groupe PS/V est donc invité à présenter deux nouvelles personnes pour remplacer les deux démissionnaires lors d'un prochain Conseil.

Le bureau a reçu une pétition concernant des nuisances sonores nocturnes à ZI La Pussaz, Empire Club par Maurice Regamey et consorts. Le bureau a transmis la pétition à la commission des pétitions qui rapportera lors d'un prochain Conseil.

En date du 2 mars, le bureau a reçu un courrier de la Municipalité concernant la commission consultative de naturalisation et la Présidente en donne lecture. Conformément aux dispositions transitoires de la LDCV, article 33, alinéa 2, la commission consultative de naturalisation est donc dissoute.

Le bureau s'est réuni le 13 mai pour préparer cette séance du Conseil communal et nous avons aussi eu d'autres échanges par mails, messages et téléphones.

Dimanche dernier, le bureau a effectué le dépouillement de l'élection complémentaire à la Municipalité. Lors du report, les voix des listes compactes du PLR n'ont pas été reportées sur la candidate de l'EM Madame Véronique Diserens et les voix des listes compactes de

## Conseil communal de Moudon

---

l'EM n'ont pas été reportées sur le candidat du PLR, Monsieur Serge Demierre. Dimanche en fin de journée, la Présidente a fait part de cette erreur à Monsieur le Préfet. Elle présente ses excuses à tous les candidats, aux collègues du Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité.

La Présidente félicite les élus Madame Véronique Diserens et Monsieur Serge Demierre. En accord avec les 2 vice-présidents et la Municipalité, la prochaine séance du Conseil communal est déjà fixée au mardi 29 septembre 2020.

Mardi prochain 30 juin aura lieu la passation des clés, à 18h à l'Hôtel de ville.

Monsieur Nicolas Martin demande la parole. Il voudrait savoir quand aura lieu l'entrée en fonction des nouveaux membres de la Municipalité.

La Syndique Carole Pico lui répond que l'entrée en fonction des deux nouveaux élus est au 1<sup>er</sup> juillet 2020, quant à l'assermentation, elle aura lieu d'ici là.

### **2. de la Municipalité**

#### **Communication No 38/20 : Site stratégique de Moudon - point de situation sur les projets en cours**

La Syndique donne lecture de la communication. Elle informe les membres du Conseil communal de la situation des projets en cours en rapport avec le site stratégique de Moudon, soit la jonction Sud, l'interface de la Gare et la requalification du site des fonderies.

#### **Communication No 39/20 : Restauration du mur de braie, vestige de la fortification médiévale de Moudon, à l'av. de Cerjat**

Le Municipal Jean-Philippe Steck donne lecture de la communication.

#### **Communication orale : Analyse de la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire communal – Chlorothalonil – Station de pompage de Plan Dessous**

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que les eaux de la Commune de Moudon font l'objet d'une analyse régulière tant chimique que bactériologique. Depuis l'été dernier, un suivi supplémentaire a été mis en place afin d'établir la présence et la proportion des éléments issus de la détérioration du chlorothalonil (les métabolites) dans les sources. Le chlorothalonil est un fongicide utilisé en grandes cultures et cultures maraîchères et les métabolites se retrouvent dans le sous-sol et par là, dans les eaux souterraines.

A l'automne 2019, deux sources communales dépassaient les normes fixées par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Une annonce publique a déjà été faite à ce moment et les deux sources incriminées ont été exclues de l'approvisionnement du réseau.

Les mesures effectuées ce printemps ont montré une augmentation des valeurs sur les sources restantes. Ces dernières ont été mises hors service aussitôt les résultats connus. Une tentative de dilution avec les eaux pompées dans la nappe de Plan Dessous n'a pas donné de résultat satisfaisant et depuis le 3 juin dernier, à l'exception de la source de Belflori, toute l'eau injectée dans le réseau est issue du pompage à la nappe.

## Conseil communal de Moudon

---

L'eau du robinet est potable, de bonne qualité et conforme aux normes en vigueur pour tous les habitants raccordés au réseau.

### **Station de pompage de Plan Dessous**

A la station de pompage de Plan Dessous, 2 pompes peuvent actuellement servir à alimenter le réseau haute pression de la ville. La première a été changée en 2018, mais fonctionnant beaucoup plus que la normale, il y a risque de fatigue précoce. Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau, la seconde pompe doit être changée et permettra à terme de pouvoir avoir une solution de secours en cas d'avarie de la première.

Ces travaux sont à réaliser rapidement car il est déjà observé un fléchissement du niveau du réservoir du Chalet du Mont pendant la journée. Cela veut dire qu'à un long moment de la journée, le débit pompé est inférieur au débit de consommation.

Ces travaux de remplacement de la seconde pompe, non prévus au budget, sont devisés à CHF 63'000.-, à financer par la provision du service des eaux.

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Michaël Voruz demande s'il est possible d'avoir les rapports d'analyses du chimiste cantonal régulièrement sur le site de la commune.

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond qu'il va regarder avec son service mais pense que ça pourrait se faire éventuellement au moyen de communications détaillées.

Monsieur Nicolas Martin pense que la Municipalité devrait rassurer la population moudonnoise par un communiqué de presse confirmant que la qualité de l'eau est tout à fait conforme aux normes en vigueur et potable.

Le Municipal Jean-Philippe Steck rassure le conseiller Martin et l'informe qu'un communiqué de presse va suivre.

Monsieur Charles Charvet demande au Municipal s'il s'agit d'une norme suisse.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'en effet se sont des normes suisses. Une prise de position de l'Autorité cantonale est impatientement attendue sur le chlorothalonil qui soit vraiment dans le sens pratique, à savoir si le seuil actuel est un seuil de toxicité ou non. En tous es cas les cours d'eau sont régulièrement contrôlés.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### **3. Elections**

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Les candidats ci-après ont été élus tacitement et par acclamations pour l'année 2020-2021, selon le tournus des Partis :

– Président du Conseil :

**Monsieur Christophe Gertsch (S)**

– Vice-Président du Conseil :

**Monsieur Michel Bula (EM)**

– 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil :

**Monsieur Roger Müller (PLR)**

– Scrutateurs :

**Messieurs Patrick Soppelsa (PLR) et Patrick Foulk (S)**

– Scrutateurs suppléants :

**Monsieur Gzim Rama (PS/V) et Madame Merve Gün (EM)**

Chaque élu(e) est vivement applaudi(e).

### **4. Rapports des commissions**

#### ***a) Préavis No 52/20 : Demande d'un crédit d'étude (phase I) de CHF 88'000.- pour la réfection de la route d'Yverdon***

Monsieur René Meillard, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Piguet, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust a remarqué des travaux sur des bordures sur une partie du périmètre du projet. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que des travaux ont eu lieu ces derniers jours pour combler des nids de poule à plusieurs endroits de la commune mais il va se renseigner.

Monsieur Willy Blaser répond qu'il s'agit de travaux sur des parcelles privées.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

***1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude pour la réfection d'un tronçon de la route d'Yverdon,***

***2. accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de CHF 88'000.— TTC,***

***3. prend acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour les travaux de réfection de la route d'Yverdon,***

- 4. prend acte qu'un cas de refus du préavis mentionné sous chiffre 3, la dépense totale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout du montant de CHF 88'000.—, aux meilleures conditions du moment.**

**Le préavis No 52/20 est accepté à l'unanimité**

***b) Préavis No 53/20 : Demande d'un crédit de CHF 800'000.- pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi***

Madame Françoise Matthey, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Serge Demierre, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également à l'unanimité d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Nicolas Martin a lu dans le préavis que les travaux commenceront dès que possible pour une durée d'environ 6 mois. Il s'inquiète au niveau du calendrier car suivant quand les travaux commencent, il pense au passage du cortège des brandons.

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond qu'une partie des entreprises n'ont pas de disponibilités pour démarrer ces travaux cet été et qu'en hiver les températures ne permettent pas ce genre de travaux. De ce fait, le Municipal Steck annonce que les travaux sont reportés après les brandons.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions de la Municipalité.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre l'assainissement du pont St Eloi,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 800'000.—TTC,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 (trente) ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 53/20 est accepté à l'unanimité**

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis.

**c) Préavis No 54/20 : Demande d'un crédit de CHF 48'000.- pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos de Mézières**

Monsieur Etienne Habegger, nommé rapporteur de la commission donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos de Mézières,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 48'000.-, TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 54/20 est accepté par 44 voix, 1 abstention et 1 avis contraire**

Le Municipal Olivier Duvoisin remercie les membres du Conseil pour ce vote.

**d) Préavis No 56/20 : Vente du domaine agricole de Chalabruz pour un montant de CHF 1'720'000.— (parcelles RF 903 et 904),**

Lors de l'entrée en matière, Monsieur le conseiller communal Daniel Perret-Gentil demande le renvoi de ce préavis à la Municipalité en invoquant l'art. 75 du CC.

Il demande l'application de cette disposition du fait que le préavis No 56/20 qui se rapporte à la vente de la ferme de Chalabruz n'est pas complet.

1. Il est orienté uniquement dans l'esprit de la vente de ce domaine et aucune autre alternative n'est prise en compte, telle que la constitution d'un droit de superficie.
2. Le démantèlement de la fortune agricole de Moudon aura de multiples répercussions sur l'avenir de la commune.
  - La vente d'une ferme communale s'accompagnera dans le temps par la vente de toutes les fermes communales, donc le processus de la liquidation de la fortune communale commence.

## Conseil communal de Moudon

---

- Le Canton de Vaud est à la recherche de terres agricoles pour développer son plan IMAGO. Moudon a des chances de se positionner favorablement dans cette perspective grâce notamment à son capital agricole.  
Si Moudon est finalement choisie pour ce projet cantonal, elle deviendrait un pôle agricole avec les avantages que cela amènera tant sur le plan financier que sur le marché de l'emploi.
  - Si une telle opportunité n'est pas exploitée par notre commune, il est fortement à craindre que Grange-Verney disparaisse du paysage moudonnois.
  - Le marché Bio, organisé ces deux dernières années, a attiré plus de 15'000 personnes et est le seul marché suisse dans son genre.
  - La société suisse a pris le virage de la production bio et les produits de proximité et Moudon possède des atouts sérieux pour avancer dans cette voie.
  - La vente des domaines n'est pas la bonne solution.
3. Avec la constitution d'un droit de superficie, Moudon obtient tous les avantages désirés dans une telle situation, soit permettre de garder ce patrimoine en tant que propriétaire et laisser l'exploitation pendant plusieurs générations aux agriculteurs qui prendront possession. Cette possibilité n'a pas été examinée dans le préavis.
  4. Un autre élément important qui n'a pas été examiné dans ce préavis est la répercussion du montant de la vente sur la péréquation financière. Il y a de fortes probabilités que le montant encaissé ne rapporte aucun bénéfice financier à la commune ou alors bien inférieur à celui encaissé. Il est à craindre une opération blanche financièrement, mais en regrettant la disparition d'un domaine agricole de la fortune communale.

Pour toutes ces raisons évoquées, Monsieur Daniel Perret-Gentil demande le renvoi de ce préavis et le vote à bulletin secret.

La Présidente passe la parole au Municipal Jean-Philippe Steck.

Le Municipal Steck relève que ni lui, ni Monsieur Perret-Gentil ne sont agriculteurs et le sens de ce préavis est de laisser l'agriculture à l'agriculteur. Contrairement à ce que dit Monsieur Daniel Perret-Gentil, de multiples études ont eu lieu depuis 2013, avec des communications, avec le Cové qui a accompagné la Municipalité et qui a proposé plusieurs scénarios et la vente des domaines a été évoquée. Par rapport à la politique agricole cantonale sur les conditions de Moudon, la Municipalité souhaite justement pouvoir conditionner Moudon et son école d'agriculture de Grange-Verney sur le plan cantonal. La mise à disposition des terres du domaine de Planche-Signal à la fin d'activité du fermier en 2021 et celui de Cornier dès la fin d'activité fin 2024 ont été proposées au Canton pour développer les activités de l'école d'agriculture de Grange-Verney. Concernant le patrimoine immobilier communal, c'est pour cette raison que le préavis propose dans sa 2<sup>ème</sup> conclusion d'affecter le produit de la recette de la vente dans un fonds de réserve à créer pour la rénovation du patrimoine immobilier communal. Sur la péréquation, la question a été posée par la commission et après consultation auprès de la bourse, il s'avère qu'il n'y a aucun effet sur la péréquation, ni sur les taux d'intérêts.

La Syndique Carole Pico informe que le service de l'agriculture, il y a 3 ans, s'est approché de la commune de Moudon pour voir si cette dernière pouvait mettre du terrain à disposition concernant le Bio. Ceci pourrait se faire avec le domaine de Planche-Signal car la demande a été faite pour 50 ha pour le Bio. C'est donc bien là un signe important pour que Grange-Verney reste et pour la culture Bio. La Municipalité est sur ce dossier et son intention est de vendre la bâtisse de Planche-Signal et garder les terres. Le service cantonal de l'agriculture s'est engagé par lettre pour louer les terres.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Charles Charvet réitère que plus ou moins tous les conseillers ont pu lire le rapport qui a été fait par le Cové et les conclusions de la Municipalité qui prévoyait effectivement ces deux domaines pour IMAGO. D'autre part, Monsieur Charvet a le souvenir de la prise de position du parti Socialiste qui voulait vendre tous les domaines. Monsieur Charvet est persuadé que la plupart des habitants de Moudon ne savent même pas que la commune possède des domaines agricoles. Ce qui les intéresse, ce sont des infrastructures scolaires, des infrastructures sportives etc. A l'heure actuelle, il faut laisser les fermes à ceux qui les connaissent et ceux qui les connaissent ce sont les agriculteurs qui sont le plus à même de savoir ce qu'il faut faire.

Monsieur Michel Piguët précise que le groupe Socialiste avait peut-être été pour la vente de ces domaines il y a quelques années. Ce soir, Monsieur Daniel Perret-Gentil défend une idée, qui sera ou ne sera pas acceptée, mais en tous les cas il n'agit pas au nom du groupe Socialiste.

Monsieur Daniel Perret-Gentil revient sur le fait qu'il faudrait que les membres du Conseil puissent se prononcer sur un droit de superficie qui n'a pas été étudié dans ce préavis.

Monsieur André Zimmermann précise que plusieurs domaines de la commune ont déjà un droit de superficie. Généralement, un droit de superficie est octroyé lors de la construction d'un bâtiment mais pas pour la mise en place de cultures qui changent chaque année. Monsieur Zimmermann n'a pas connaissance d'un droit de superficie sur un domaine entier.

Monsieur Roger Müller estime que s'il y a bien un domaine à Moudon qui travaille avec la proximité, c'est bien celui de Chalabruz avec les bonnes personnes et au bon endroit. Ces personnes sont capables de gérer ce domaine. Monsieur Müller rejoint également les propos de Monsieur Charvet.

Monsieur Daniel Perret-Gentil ne remet pas les compétences des fermiers, mais il remet en causes que d'autres options ne sont pas présentées, entre autres un droit de superficie.

Madame Valérie Musy rejoint les propos de Monsieur André Zimmermann et voudrait bien qu'on avance sur ce dossier, et que l'entrée en matière soit acceptée.

Monsieur Michaël Voruz rappelle que la proposition de vote à bulletin secret, demandée par Monsieur Perret-Gentil, doit être appuyée par 5 personnes.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente demande à l'assemblée si la demande du vote à bulletin secret du conseiller Daniel Perret-Gentil est appuyée par 5 membres, ce qui est le cas.

En cas de vote par bulletin secret, la Présidente prend part au vote. L'huissière distribue donc 46 bulletins et 46 bulletins sont rentrés.

Le renvoi du préavis est accepté s'il est approuvé par le cinquième des membres présents.

**Au vote, le préavis No 56/20 est renvoyé à la Municipalité par 10 voix pour le renvoi, 35 avis contraires et 1 abstention**

**e) Préavis No 58/20 : Constitution d'une nouvelle association de Communes « Epuration Moyenne Broye » (EMB)**

Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur de la commission donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter la conclusion de la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de la conclusion municipale.

**1. Adopte les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne Broye (EMB)**

**Le préavis No 58/20 est accepté à l'unanimité**

La Syndique Carole Pico remercie les membres de la commission pour son excellent travail et au nom de la nouvelle future association elle remercie l'assemblée pour l'acceptation des statuts. Les résultats de Moudon sont très attendus car sans Moudon, cette régionalisation ne pourra pas se faire. Ce projet sera bénéfique pour l'environnement.

**f) Préavis No 59/20 : Demande d'un crédit de CHF 360'000.— pour le financement de mesures de soutien « Covid-19 »**

Le bureau d'entente avec la Municipalité a nommé une commission ad hoc étant donné que dans les conclusions ne figurent non seulement un montant mais aussi les mesures.

Monsieur Avni Iseni, nommé rapporteur de la commission donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également à l'unanimité d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur ces rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

**1. autorise formellement la Municipalité à octroyer les mesures d'aide et de soutien suivantes :**

**a. soutien aux habitant-es et des commerces locaux par la distribution de bons d'une valeur de CHF 20.— par habitant-e, coût estimé de la mesure CHF 122'000.— ;**

**b. prise en charge de la taxe déchets entreprise de l'année 2020 pour un montant de CHF 60'000.— TTC ;**

- c. prise en charge des mesures sanitaires exceptionnelles pour l'ouverture de la piscine du Grand-Pré, coût estimé de la mesure CHF 150'000.— ;*
  - d. exemption de la taxe 2020 pour l'utilisation du domaine public pour l'exploitation des terrasses des établissements publics ; coût estimé de la mesure à CHF 2'500.— ;*
  - e. soutien aux associations/entités locales pour des actions ponctuelles et dons uniques, montant de CHF 15'000.— ;*
- 2. accorde un montant de CHF 10'500.- pour couvrir les coûts de mise en œuvre des mesures qui figurent à la conclusion n°1 ;*
  - 3. prend note que la dépense exceptionnelle de CHF 360'000.— sera couverte dans la mesure du possible par prélèvement sur le fonds de provision pour la piscine de Moudon et sur le fonds de réserve pour les incidences financières Covid-19 ;*
  - 4. prend note que les coûts du présent préavis non couverts par les comptes de provision chargeront le compte de fonctionnement de l'exercice 2020.*

**Le préavis No 59/20 est accepté par 44 voix et 2 abstentions**

La Syndique Carole Pico remercie le Conseil pour son soutien apporté à la Municipalité en acceptant ces mesures en faveur de la population et des commerçants moudonnois.

## **5. Rapport de la commission du Banquet de Cornier**

Monsieur André Zimmermann nous donne lecture du rapport de la commission de Cornier.

La situation sanitaire actuelle liée au Covid 19 reste très incertaine et il est difficile de se projeter sur les mois à venir. Aucun frais notable n'a été engagé et la commission Cornier peut donc sans crainte proposer un report du Banquet de Cornier à 2021. Cette décision a été prise à l'unanimité de la commission.

La commission de Cornier fait des propositions et comme ces décisions dérogent sur 2 articles du règlement du Banquet de Cornier, le Conseil Communal doit prendre position.

La Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote des conclusions

- 1. autorise formellement de déroger à l'article 4 du règlement relatif à l'organisation du banquet de Cornier et de reporter le banquet au 11 septembre 2021,*
- 2. autorise formellement tous les membres de la commission Cornier à rester en place même si cela demande une dérogation à l'article 2 susmentionné*

**Le rapport de la commission Cornier est accepté par 44 voix et 2 abstentions**

Monsieur André Zimmermann remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à la commission.

### **6. Rapport sur les archives par la Présidente du Conseil communal**

*« Comme le veut la tradition, je suis allée faire une visite aux archives qui sont toujours sous la Grenette et à l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas ma première visite aux archives, Je vais de temps en temps faire des recherches. Mes premières recherches ont été sur le domaine de la Cerjaulaz, avec la tour, puis sur la tradition du banquet de Cornier, sur la création de l'école de fromagerie et dernièrement sur Augusta Randin Gillabert et les 100 ans d'histoire de l'APV de Moudon et environs. Je suis toujours impressionnée de voir comment se sont conservés des documents de plus de 700 ans. J'espère que dans 700 ans, on pourra encore retrouver ce qui s'est passé à Moudon en 2020.*

*J'ai tout de même fait une petite recherche. Voilà depuis quelques années, quelque chose m'interpelle. Les communes comme Corcelles-le-Jorat, Payerne, Corcelles -près-Payerne possèdent des vignes dans le Lavaux et Moudon pas. Moudon possède des domaines agricoles mais pas de vignoble. Alors oui, Moudon ou plutôt l'Hôpital de Moudon, possédait des vignes dans le Lavaux plus exactement à Lutry et ces vignes ont été échangées contre le domaine d'Alliérens avec la Seigneurie de Lausanne en 1759. Par la suite, vers 1940, le domaine d'Alliérens a encore une fois été échangé contre le domaine de Grange-Verney pour y construire l'école d'agriculture. J'ai ici un plan de 1759 des vignes de Lutry qui appartenaient à Moudon ».*

### **6. Propositions individuelles**

#### **Postulat pour une relance verte de l'économie - Groupe PS/Les Vert-e-s**

Madame Sandrine Bosse-Buchanan donne lecture de ce qui suit :

*La crise liée au coronavirus a mis, pour un temps, au second plan les préoccupations pour la protection de l'environnement. Pourtant, il est toujours aussi, voire plus encore, important d'agir sans attendre. En effet, diverses études ont démontré le lien qui existe entre le recul de la biodiversité et la vitesse de propagation des pandémies, entre la détérioration du climat et la fragilisation des écosystèmes. Pour cette raison, il est plus que jamais fondamental que chaque échelon de notre système politique avec ses compétences particulières mette en place des mesures pour réduire les risques liés à ces dégradations.*

*A ce titre, il nous semble indispensable que la commune de Moudon fasse sa part et participe avec ses moyens à un soutien et une relance durable de l'économie, au niveau local, par la création d'un fonds communal (par exemple Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable). Quelques-unes des pistes à étudier pour son application seraient notamment les suivantes :*

- rénovation des bâtiments publics afin d'en abaisser le bilan carbone*
- encouragement dans la construction de bâtiments au bilan énergétique favorable à l'environnement*

## Conseil communal de Moudon

---

- *subventions incitatives à l'installation de panneaux solaires, à l'achat d'appareils électroménagers économes, à des travaux d'isolation, aux remplacements des anciens systèmes de chauffage, etc.*
- *soutien accru au développement de la mobilité réduite et de la mobilité douce*
- *encouragement à l'utilisation d'énergies indigènes et renouvelables*
- *sensibilisation des consommateurs.*

*D'autres communes vaudoises telles Epalinges, Renens, Vevey, Pully ou encore Lausanne se sont déjà engagées sur cette voie et y rencontrent un certain succès. En prenant également cette direction, la commune de Moudon participerait aussi à l'effort commun de lutte pour protéger notre environnement, améliorer notre qualité de vie et favoriser concrètement la transition énergétique.*

*Nous remercions la Municipalité de la suite concrète qu'elle donnera aux points évoqués ci-dessus.*

Ce postulat est accompagné du règlement du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable de la commune d'Epalinges.

La Présidente rappelle les articles du règlement du Conseil concernant le postulat puis ouvre la discussion.

Monsieur Charles Charvet, s'il souscrit personnellement à ce postulat, demande comment pense-t-on financer ces mesures.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan répond que plusieurs options sont possibles, soit par le prélèvement sur les impôts, sur les factures d'électricité et s'inspirer des différents moyens utilisés dans d'autres communes.

Monsieur Charles Charvet signale qu'on paie tous à l'heure actuelle une taxe sur l'usage du sol de 0,2 ct/kwh qui pourrait être utilisée dans ce cadre. La législation prévoit même que les communes sont habilitées à prélever des taxes communales spécifiques, transparentes et clairement déterminées et soutenir en même temps des énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Monsieur Charvet pense qu'une délégation du Conseil communal se penche sur cet objet parce que dans les communes qui ont introduit cette taxe on y trouve de tout, on subventionne pour un frigo, ailleurs pour une manifestation, etc. L'important dans le règlement qu'il faudra voter au Conseil sera de bien délimiter quelles seront les mesures qui seront accompagnées pour ce fonds. Monsieur Charvet relève encore que les 0,2 ct correspondent à CHF 200'000.-.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan exprime que la commune d'Epalinges a une commission qui statue sur ce sujet, il y a un règlement très précis et un cadre très établi.

Monsieur André Zimmermann comprend cette démarche mais relève tout de même que certains bâtiments communaux sont pourvus de panneaux solaires. Il a comme une impression qu'on enfonce des portes ouvertes. S'il est bien d'accord qu'il faut aller de l'avant, Monsieur Zimmermann demande s'il faut toujours systématiquement engager les finances communales et mettre des réglementations supplémentaires, faire des assignations etc.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan répond qu'il ne s'agit pas de mettre des barrières supplémentaires mais d'encourager.

## Conseil communal de Moudon

---

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote du postulat.

**Le postulat pour une relance de l'économie verte est renvoyé à la Municipalité pour étude par 23 oui, 20 avis contraires et 3 abstentions**

Madame Françoise Matthey demande à la Municipalité où en est le dossier « RétroBus ».

La Syndique Carole Pico informe que les procédures en cours sont en stand-by jusqu'au mois de septembre. La construction dans la zone de « En Bronjon » avance et sera normalement terminée à la fin de l'année. La Syndique relève que s'il y a des bus qui quelquefois se trouvent encore sur la voie publique, c'est tout simplement pour permettre le déplacement d'autres bus. Si l'association a déjà éliminé une vingtaine de bus, il faut avoir encore un peu de patience car on va dans le bon sens.

Monsieur Serge Demierre revient sur le préavis concernant la vente du domaine agricole de Chalabruz. Il relève qu'avec la non-entrée en matière sur cet objet, il y a eu une petite confusion, et il s'assure donc que c'est bien un renvoi selon l'article 75 du règlement, à la Municipalité. Cette dernière peut donc venir au prochain Conseil avec le même préavis et n'a aucune obligation de faire des études supplémentaires, donc on joue la montre.

Monsieur Charles Charvet a un souhait à formuler, soit une nouvelle étude de faisabilité, voire de nouvelles négociations avec la Canton, pour l'acquisition du bâtiment du Grand-Air et des terrains qui lui appartiennent. Il ne demande pas une réponse ce soir de la part de la Municipalité mais il serait heureux de connaître les tenants et aboutissants de cette éventuelle acquisition pour le prochain Conseil communal.

Monsieur René Meillard rejoint les propos de Monsieur Charvet. Il cite que la solution pour ne pas dilapider le patrimoine, est de racheter du patrimoine et le Grand-Air s'y prêterait bien.

Madame Afaf Ben Ali demande à la Municipalité une réflexion complémentaire concernant les mesures de soutien face au Covid sur le plan sanitaire. Elle souhaite que la Municipalité s'assure que le personnel soignant, afin qu'il soit correctement protégé, puisse disposer de masques FFP3 en vue d'une 2<sup>ème</sup> vague. Elle souhaite que la Municipalité s'assure de la sécurité sanitaire que ce soit à la maison de santé ou au CMS et que toutes les mesures soient prises sachant qu'il y a beaucoup de passage de personnes âgées et à risque. Elle pense également aux pendulaires, entre autres, à qui certaines communes fournissent des masques.

La Syndique Carole Pico lui répond qu'il faut voir quelles compétences a la Municipalité mais elle doute que le sanitaire soit de son ressort au niveau de la responsabilité. Elle prend toutefois note des demandes de Madame Ben Ali qui seront discutées en séance de Municipalité.

Monsieur Michel Piguet informe que Monsieur Christophe Gertsch, accidenté ce jour, a pris connaissance de son élection à la présidence du Conseil communal par les réseaux sociaux. Il remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Anne Salomon signale que si le côté donnant sur la pharmacie moudonnoise est bien fleuri, la terrasse de la Douane fait jaser dans la ville. Elle est située sur un passage très fréquenté et le coup d'œil n'est certainement pas digne pour l'image de Moudon.

La Syndique Carole Pico est d'accord avec Madame Salomon et la remercie pour son intervention. Elle va regarder avec le service concerné pour remédier à cette mauvaise image de la ville.

Madame Anne Salomon regrette un taux de participation décevant lors de l'élection complémentaire du 21 juin dernier ce, d'autant plus que ça touchait directement notre commune et que les étrangers pouvaient voter. Alors c'est de l'indifférence ou même du désamour de notre ville de Moudon ? Il est du devoir de chacun d'encourager de voter non seulement à son conjoint et à ses enfants mais un cercle aussi élargi que possible.

Monsieur Etienne Habegger revient sur le renvoi du préavis concernant la vente du domaine de Chalabruz. Il expose qu'un patrimoine ne devrait pas se vendre. Toutefois, du moment qu'il y a une volonté politique de vendre un domaine, la meilleure solution est que les fermiers en place, et qui le souhaitent, puissent le racheter.

En place depuis 1986, la famille Richardet travaille et s'investit sur ce domaine et le rachat de ce dernier est une suite logique. Le renvoi de ce préavis place encore une fois les exploitants dynamiques dans le flou. Il ne serait pas juste qu'un domaine soit vendu à d'autres et que le fermier concerné ne puisse pas le racheter.

Monsieur Willy Blaser déplore l'aspect visuel de notre ville. En effet, la décoration florale est bien triste par exemple au carrefour St-Michel où la mauvaise herbe a pris le dessus, est-ce par soucis d'économie ou va-t-il y avoir des travaux à cet endroit pour que plus rien ne s'y passe ? D'autre part, des sacs bleus traînent dans la rue parfois dès le samedi alors que le ramassage est le mardi. Ne pourrait-on pas refaire une communication à la population moudonnoise ? Des sacs bleus sont souvent déchiquetés par des animaux et les déchets donnent une image sale de Moudon. Monsieur Blaser remarque également qu'il voit de plus en plus le service de voirie voyager avec des sacs noirs et demande à la Municipalité ce qui pourrait être entrepris contre ces sacs noirs qui ne sont pas taxés et finalement ce sont les citoyens qui paient pour ça. Il y a certainement quelque chose à revoir dans le système de nos déchets. Notre ville donne l'impression de ne plus être bien entretenue comparé à certaines autres villes.

Monsieur Blaser demande à la Municipalité où elle en est concernant le projet d'aménagement du centre ville.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que des oppositions pour le centre ville sont en cours de traitement et cela reporte le début des travaux d'environ deux mois voire plus.

Concernant les sacs noirs, le Municipal prend note. Il fait remarquer que le centre ville est étroit et on ne peut envisager un autre mode que le passage du camion pour le ramassage des déchets. Il relève toutefois qu'il en va de la responsabilité de chaque citoyen et chaque année un dépliant est édité concernant le dépôt des sacs et les horaires de déchetterie.

Monsieur Nicolas Martin remercie le bureau du Conseil pour la bonne organisation de cette séance avec confort à la salle de la Douane. Les distances sont respectées entre chacun, une table est à disposition de tous et il y a même une buvette si au cas ! Monsieur Martin trouverait "sympa" de continuer les séances du Conseil communal en ce lieu à l'avenir.

## Conseil communal de Moudon

---

La Présidente prend note mais informe qu'il y aurait certainement un souci au niveau des concierges qui doivent se charger de mettre et enlever les tables pour différentes occasions.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Pour conclure cette année de Présidence, Monique Tombez dit que c'est un mandat passionnant qui passe finalement très vite. Nous avons eu deux séances du Conseil communal qui ont été annulées en mars et mai. Malgré ces annulations, nous avons siégé exactement le même nombre de séances que l'année d'avant. Par contre, le Conseil communal a délibéré sur 17 préavis cette année contre 7 l'année passée.

*"Alors mes chères collègues, Conseillères et Conseillers communaux, je vous remercie plus particulièrement pour votre engagement, vous avez été mis à contribution.*

*Je remercie aussi le personnel communal, et plus précisément l'administration avec qui j'ai eu le plus de contacts et énormément de plaisir à découvrir ses personnes et à travailler avec elles. Je remercie la Municipalité pour les échanges constructifs et le travail en bilatéral.*

*J'ai 2 regrets, Le premier : l'erreur lors du dépouillement de dimanche dernier et le deuxième : le fait que la séance du Conseil communal organisée dans le bâtiment du Parlement ait été annulée à cause du Covid. C'était un vœu qui m'était cher de vous emmener là-bas pour une séance avec la technologie, une visite du parlement et du château.*

*Je vous remercie tous pour votre engagement. Pour mes collègues du bureau, l'huissière, la secrétaire. Après une année, on se connaît un peu plus, alors à tous un grand merci et bonne chance au nouveau président et à sa nouvelle équipe".*

La Présidente est vivement applaudie.

Il est 23h06, la présidente clôt la séance du Conseil, remercie chacun et chacune pour leur participation et souhaite à tous un bel été.

**Conseil communal de Moudon**

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Monique Tombez**

**Nicole Wyler**